

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL  
TENUE LE 14 MAI 2024 À 19 H  
AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DESJARDINS**

---

Sont présents : Monsieur Jacques Poulin, maire

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :  
Roxane Boutet, conseillère, district n° 1  
Manon Huard, conseillère, district n° 2  
Michael Tuppert, conseiller, district n° 3  
Myriam Deroy, conseillère, district n° 4  
Emmanuelle Roy, conseillère, district n° 5  
Marcel Gaumont, conseiller, district n° 6

Sont également présents : Monsieur Jacques Arsenault, directeur général et greffier  
Madame Linda Déchène, secrétaire de direction et greffière adjointe

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

**1. ORDRE DU JOUR**

1.1 Adoption de l'ordre du jour

**2. PROCÈS-VERBAL**

2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2024

**3. CORRESPONDANCE**

3.1 Liste de la correspondance du mois d'avril 2024

**4. GESTION DES FINANCES**

4.1 Dépôt du rapport financier et du rapport des vérificateurs de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac au 31 décembre 2023

4.2 Rapport du maire des faits saillants du rapport financier 2023

4.3 Dépôt du rapport budgétaire au 30 avril 2024

4.4 Adoption des comptes à payer au 30 avril 2024

4.5 État des immeubles dont les taxes sont impayées au 31 décembre 2023

4.6 Autorisation de paiement / Décompte progressif n° 1 / Réfection de l'enveloppe, des boiseries intérieures, de la ventilation et travaux divers à la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac phase 3 / Construction Côté et Fils inc.

**5. AFFAIRES COURANTES**

5.1 Acceptation de la demande de permis déposée en vertu des Règlements relatifs aux PIIA

5.2 Adoption du Règlement numéro 12500-2024, modifiant le Règlement de zonage numéro 12060-2021 dans le but de modifier les superficies minimales de lots dans les zones 49-RF, 79-VE, 81-RF, 82-RF et 88-H et les conditions à l'installation d'un quai à emplacements limités

5.3 Avis de motion Règlement 12530-2024 relatif à l'utilisation des pesticides et des fertilisants

5.4 Dépôt du projet de Règlement 12530-2024 relatif à l'utilisation des pesticides et des fertilisants

5.5 Avis de motion / Règlement 12540-2024 concernant l'augmentation du fonds de roulement

5.6 Dépôt du projet de Règlement 12540-2024 concernant l'augmentation du fonds de roulement

5.7 Octroi de contrat / Services professionnels en sécurité municipale / Saison estivale 2024 / Garda World

5.8 Octroi de contrat / Installation d'une purge aux Pavillons du Lac / Excavation RC inc.

- 5.9 Autorisation de signature / La grande journée des petits entrepreneurs
- 5.10 Autorisation de signature / Protocole d'entente / Utilisation du Centre communautaire Desjardins / Corporation nautique de Fossambault (CNF)
- 5.11 Autorisation de signature / Amendement numéro 2 entente relative à la patrouille nautique du lac Saint-Joseph
- 5.12 Autorisation de signature / Entente relative à la gestion de la partie municipale de la Pointe-aux-Bleuets
- 5.13 Suspension des avis de conformité de la MRC de La Jacques-Cartier sur les règlements d'urbanisme municipaux (impacts de la Loi 16) – Demande de prolongation de délai
- 5.14 Modification au Règlement numéro 12520-2024
- 5.15 Mise à jour de la Politique de développement des ressources humaines
- 5.16 Adoption de la Politique éditoriale / Journal « L'Entre-Guillemets »
- 5.17 Embauche d'un journalier-opérateur classe 2 saisonnier / Service des travaux publics
- 5.18 Embauche d'une journalière-horticultrice saisonnière / Service des travaux publics
- 5.19 Modification du statut d'employé de monsieur Stéphane Labrecque / Service des travaux publics
- 5.20 Pacte de préférence / Dépanneur du Lac
- 6. PARTIE INFORMATIVE**
- 7. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 8. AFFAIRES DIVERSES**
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)**
- 10. LEVÉE DE LA SÉANCE**

71-05-2024

- 1. ORDRE DU JOUR**
- 1.1 Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy  
 APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumond  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour en reportant, à une séance ultérieure, le point :

**5.20 Pacte de préférence / Dépanneur du Lac**

72-05-2024

- 2. PROCÈS-VERBAL**
- 2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2024**

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal de ladite séance; le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Myriam Derooy  
 APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumond  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2024 tel que déposé;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer.

- 3. CORRESPONDANCE**
- 3.1 Liste de la correspondance du mois d'avril 2024**

Le directeur général dépose la liste de la correspondance du mois d'avril 2024 et invite les membres du conseil à la consulter.

#### **4. GESTION DES FINANCES**

##### **4.1 Dépôt du rapport financier et du rapport des vérificateurs de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac au 31 décembre 2023**

Le directeur général dépose le rapport financier et le rapport des vérificateurs de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac au 31 décembre 2023.

##### **4.2 Rapport du maire des faits saillants du rapport financier 2023**

Le maire, monsieur Jacques Poulin, procède au rapport des faits saillants du rapport financier 2023 de la Municipalité (document en annexe).

##### **4.3 Dépôt du rapport budgétaire au 30 avril 2024**

Le directeur général dépose, aux membres du conseil municipal, le rapport budgétaire au 30 avril 2024 et les invite à le consulter.

73-05-2024

##### **4.4 Adoption des comptes à payer au 30 avril 2024**

Le directeur général dépose, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer au 30 avril 2024 totalisant 812 546,82 \$.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy  
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter la liste des comptes à payer au 30 avril 2024 totalisant une somme de 812 546,82 \$, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme si elle était ici tout au long reproduite.

74-05-2024

##### **4.5 État des immeubles dont les taxes sont impayées au 31 décembre 2023**

Le directeur général, monsieur Jacques Arsenault, dépose au conseil une liste des immeubles dont les taxes n'ont pas été payées, en tout ou en partie, au 31 décembre 2023;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gaumont  
APPUYÉ par la conseillère Myriam Deroy  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le directeur général à procéder aux mesures légales nécessaires, afin de recouvrer les taxes impayées au 31 décembre 2023, et ce, au moment qu'il le jugera opportun.

75-05-2024

##### **4.6 Autorisation de paiement / Décompte progressif n° 1 / Réfection de l'enveloppe, des boiseries intérieures, de la ventilation et travaux divers à la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac phase 3 / Construction Côté et Fils inc.**

ATTENDU la correspondance du 2 mai 2024 de la firme Atelier 4<sup>e</sup> Niveau recommandant le paiement du décompte progressif n° 1 à l'entreprise Construction Côté et Fils inc. dans le cadre des travaux de réfection de l'enveloppe, des boiseries intérieures, de la ventilation et travaux divers à la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac phase 3 (document en annexe);

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy  
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le trésorier à procéder au paiement d'un montant de 183 739,75 \$, plus les taxes applicables, à l'entreprise Construction Côté et Fils inc. dans le cadre des travaux de réfection de l'enveloppe, des boiseries intérieures, de la ventilation et travaux divers à la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac phase 3;

QUE cette dépense soit défrayée à même le Règlement numéro 12440-2023, le Règlement numéro 12520-2024 et le surplus non affecté.

76-05-2024

**5. AFFAIRES COURANTES**

**5.1 Acceptation de la demande de permis déposée en vertu des Règlements relatifs aux PIIA**

ATTENDU QUE la demande de permis assujettie aux Règlements relatifs aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été analysée lors de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 2 mai 2024;

ATTENDU le tableau-synthèse déposé en date du même jour et annexé au présent procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Myriam Derooy  
APPUYÉ par la conseillère Manon Huard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal fasse siennes les recommandations et conditions du CCU apparaissant au tableau en vertu des Règlements relatifs aux PIIA;

QUE l'inspectrice en bâtiment et en environnement soit autorisée à émettre le permis, conformément à la réglementation d'urbanisme;

QUE cette acceptation ne porte que sur la demande assujettie aux PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

77-05-2024

**5.2 Adoption du Règlement numéro 12500-2024, modifiant le Règlement de zonage numéro 12060-2021 dans le but de modifier les superficies minimales de lots dans les zones 49-RF, 79-VE, 81-RF, 82-RF et 88-H et les conditions à l'installation d'un quai à emplacements limités**

La conseillère Myriam Derooy informe l'assemblée que le règlement cité en rubrique a pour but de modifier les superficies minimales de lots dans les zones 49-RF, 79-VE, 81-RF, 82-RF et 88-H et les conditions à l'installation d'un quai à emplacements limités.

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac a le pouvoir, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, article 113, de modifier son Règlement de zonage;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge nécessaire de modifier le Règlement de zonage numéro 12060-2021 dans le but de modifier les superficies minimales de lots dans les zones 49-RF, 79-VE, 81-RF, 82-RF et 88-H et les conditions à l'installation d'un quai à emplacements limités;

ATTENDU QU'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 mars 2024;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil du 12 mars 2024;

ATTENDU QU'une consultation publique sur le premier projet de règlement a été tenue le 2 avril 2024;

ATTENDU QU'un second projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 avril 2024;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'une demande de référendum quant à l'application de l'article 7 à la zone 88-H a été dûment déposée;

ATTENDU QUE le conseil municipal ne désire pas soumettre l'article 7 du Règlement au processus référendaire quant à son application à la zone 88-H;

VU les articles 135 et 136 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Myriam Derooy

APPUYÉ par la conseillère Manon Huard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le Règlement numéro 12500-2024, tel que modifié, modifiant le Règlement de zonage numéro 12060-2021 dans le but de modifier les superficies minimales de lots dans les zones 49-RF, 79-VE, 81-RF, 82-RF et 88-H et les conditions à l'installation d'un quai à emplacements limités, lequel est annexé au livre des procès-verbaux pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

### **5.3 Avis de motion Règlement 12530-2024 relatif à l'utilisation des pesticides et des fertilisants**

La conseillère Manon Huard donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure, du Règlement numéro 12530-2024 relatif à l'utilisation des pesticides et des fertilisants.

### **5.4 Dépôt du projet de Règlement 12530-2024 relatif à l'utilisation des pesticides et des fertilisants**

La conseillère Manon Huard dépose le projet de Règlement 12530-2024 relatif à l'utilisation des pesticides et des fertilisants, lequel est annexé au livre des procès-verbaux pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

Ce Règlement a pour objet de contrôler l'utilisation des pesticides et des fertilisants sur le territoire de la ville de Fossambault-sur-le-Lac afin de protéger les lacs, les cours d'eau ainsi que la santé et le bien-être de la population.

### **5.5 Avis de motion / Règlement 12540-2024 concernant l'augmentation du fonds de roulement**

La conseillère Myriam Deroy donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure, du Règlement numéro 12540-2024 concernant l'augmentation du fonds de roulement.

### **5.6 Dépôt du projet de Règlement 12540-2024 concernant l'augmentation du fonds de roulement**

La conseillère Myriam Deroy dépose le projet de Règlement 12540-2024 concernant l'augmentation du fonds de roulement, lequel est annexé au livre des procès-verbaux pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

Ce Règlement a pour objet d'augmenter de 200 000 \$ le fonds de roulement de la Ville, pour que celui-ci atteigne un montant total de 600 000 \$ et vise à éviter des intérêts sur des emprunts sur les marchés.

78-05-2024

### **5.7 Octroi de contrat / Services professionnels en sécurité municipale / Saison estivale 2024 / Garda World**

ATTENDU QUE la Ville doit assurer le maintien de l'ordre sur son territoire durant la saison estivale 2024;

ATTENDU QUE la Ville désire obtenir les services d'une agence de sécurité pour patrouiller et prévenir la criminalité sur son territoire;

ATTENDU l'appel d'offres publié sur le site du SEAO et dans le journal Constructo pour un service de patrouille et de gardiennage durant la période estivale 2024;

ATTENDU les six (6) soumissions reçues des firmes Garda World, Gardium Sécurité, McKinnon sécurité, Spécial Intérim inc., NJE Sécurité inc. et Centurions Solutions en date du 18 avril 2024 (document en annexe);

ATTENDU QUE le comité de sélection a fait l'étude des soumissions déposées, selon le système de pondération et d'évaluation prévu dans l'appel d'offres, et que les résultats sont les suivants :

<u>Rang</u>	<u>Entreprises</u>	<u>Pointage final</u>
1	• Garda World	6.6
2	• Gardium Sécurité	6.3
3	• McKinnon sécurité	5.7
4	• Spécial Intérim inc.	N/A
5	• NJE Sécurité inc.	N/A
6	• Centurions Solutions	N/A

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions étaient conformes à l'appel d'offres, soit les firmes Garda World, Gardium Sécurité et McKinnon sécurité, Spécial Intérim inc. et Centurions Solutions;

ATTENDU QUE les firmes Spécial Intérim inc. et Centurions Solutions n'ont pas obtenu le pointage minimum de 70 %, par conséquent, leur enveloppe de prix n'a pas été ouverte;

ATTENDU la recommandation de la directrice du Service des loisirs, culture et vie communautaire, madame Stéphanie Langlois (document en annexe);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert  
APPUYÉ par la conseillère Manon Huard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer le contrat pour un service de patrouille et de gardiennage durant la période estivale 2024 au soumissionnaire ayant obtenu le pointage final le plus élevé, soit la firme Garda World, pour les sommes suivantes plus taxes applicables :

Sécurité municipale	Nombre estimé d'heures	Taux horaire	Total (plus taxes applicables)
Agent de sécurité / Plage	3 000 h	33,50 \$	100 500,00 \$
Agent de sécurité / Patrouilleur	1 200 h	35,00 \$	42 000,00 \$
Voiture patrouille (incluant l'essence)	1 200 h	12,50 \$	15 000,00 \$

Système de communication / Montant forfaitaire	Total (plus taxes applicables)
5 Radios	400,00 \$
1 Cellulaire (patrouilleur responsable)	Inclus

<b>Grand total du contrat</b>	<b><u>157 900,00 \$</u></b>
-------------------------------	-----------------------------

QUE le directeur général, monsieur Jacques Arsenault, soit autorisé à signer les documents pertinents;

QUE cette dépense soit défrayée à même le budget de fonctionnement 2024 et le surplus non affecté.

79-05-2024

**5.8 Octroi de contrat / Installation d'une purge aux Pavillons du Lac / Excavation RC inc.**

ATTENDU QU'il y a lieu d'installer une purge aux Pavillons du Lac afin de mieux gérer l'écoulement des eaux usées;

ATTENDU QUE trois (3) entreprises ont été invitées à déposer une soumission, soit Excavation RC inc., Excavation ETR inc. et Rochette Excavation inc.;

ATTENDU QUE trois (3) entreprises ont déposé une soumission en date du 25 avril 2024, soit Excavation RC inc., Excavation ETR inc. et Rochette Excavation inc. (document en annexe);

ATTENDU la plus basse soumission conforme reçue de l'entreprise Excavation RC inc. au montant de 19 200 \$, plus les taxes applicables;

ATTENDU les recommandations de monsieur Patrick Langevin, directeur du Service des travaux publics (document en annexe);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert  
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer le contrat à l'entreprise Excavation RC inc. au montant de 19 200 \$, plus les taxes applicables, pour l'installation d'une purge aux Pavillons du Lac.

QUE cette dépense soit défrayée à même le surplus affecté.

**80-05-2024**

**5.9 Autorisation de signature / La grande journée des petits entrepreneurs**

ATTENDU QUE la Ville est d'accord à ce que La grande journée des petits entrepreneurs 2024 ait lieu au Centre communautaire Desjardins, le samedi 1<sup>er</sup> juin 2024;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la Ville de signer un engagement à titre de Tiers répondant de l'évènement (document en annexe);

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy  
APPUYÉ par la conseillère Manon Huard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le directeur général, monsieur Jacques Arsenault, à signer au nom de la Ville, un engagement à titre de Tiers répondant de l'évènement Rassemblement de Fossambault-sur-le-Lac de La grande journée des petits entrepreneurs 2024.

**81-05-2024**

**5.10 Autorisation de signature / Protocole d'entente / Utilisation du Centre communautaire Desjardins / Corporation nautique de Fossambault (CNF)**

ATTENDU QUE la Ville est propriétaire du Centre communautaire Desjardins;

ATTENDU QUE la CNF utilisera le Centre communautaire Desjardins appartenant à la Ville durant la saison estivale 2024;

ATTENDU QU'il y a lieu de fixer les engagements et les responsabilités des parties quant à l'utilisation, la gestion et l'entretien du Centre communautaire Desjardins;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert  
APPUYÉ par la conseillère Manon Huard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le directeur général, monsieur Jacques Arsenault, à signer le protocole d'entente conclu entre la Ville et la CNF, lequel est annexé au livre des procès-verbaux pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

**82-05-2024**

**5.11 Autorisation de signature / Amendement numéro 2 entente relative à la patrouille nautique du lac Saint-Joseph**

ATTENDU l'entente relative à la patrouille nautique du lac Saint-Joseph intervenue le 20 avril 2021;

ATTENDU QU'il y a lieu d'amender une seconde fois cette entente afin de prévoir que ce soit la Ville de Lac Saint-Joseph qui remplacera la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier dans ses obligations pour les saisons estivales 2024 – 2025 (document en annexe);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gaumont  
APPUYÉ par la conseillère Manon Huard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :



QUE le conseil autorise le maire et le directeur général à signer l'amendement numéro 2 à l'entente relative à la patrouille nautique du lac Saint-Joseph;

QUE cette résolution soit conditionnelle au fait que la récupération des bateaux de la Marina-à-Tangons qui sont à la dérive fasse partie intégrante des tâches de la patrouille nautique et que la réglementation municipale uniformisée soit appliquée;

QUE cette dépense soit défrayée à même le surplus non affecté.

83-05-2024

#### **5.12 Autorisation de signature / Entente relative à la gestion de la partie municipale de la Pointe-aux-Bleuets**

ATTENDU QU'à titre de locataire et en vertu d'un bail avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, la Ville de Fossambault-sur-le-Lac possède une partie submergée au lac Saint-Joseph, près de la Pointe-aux-Bleuets;

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac possède également, à titre de propriétaire, une partie sèche (lot numéro 5 854 781) adjacente à ladite partie submergée;

ATTENDU QUE le conseil municipal entend assurer la protection de ce site qui connaît, depuis des années, un achalandage croissant;

ATTENDU QU'une entente est intervenue entre l'Association des voisins de la Pointe-aux-Bleuets et la Ville de Fossambault-sur-le-Lac afin d'assurer le nettoyage et l'entretien de ladite partie entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 septembre et d'informer tout préposé à l'application des règlements municipaux, agents de la paix ou, au besoin, un policier de la Sûreté du Québec de tout écart à la réglementation municipale en vigueur pour la partie municipale de la Pointe-aux-Bleuets; (document en annexe);

ATTENDU QU'un montant de 2 000 \$ sera versé annuellement à l'Association;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gaumont  
APPUYÉ par la conseillère Myriam Deroy  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le directeur général, monsieur Jacques Arsenault, à renouveler un protocole d'entente d'une durée de cinq (5) ans avec l'Association des voisins de la Pointe-aux-Bleuets.

Que cette dépense soit défrayée à même le budget de fonctionnement de l'année concernée.

84-05-2024

#### **5.13 Suspension des avis de conformité de la MRC de La Jacques-Cartier sur les règlements d'urbanisme municipaux (impacts de la Loi 16) – Demande de prolongation de délai**

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de La Jacques-Cartier 02-2004 et ses amendements sont en vigueur;

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac n'a pas complété la concordance de ses règlements d'urbanisme pour les rendre conformes au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Jacques-Cartier;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (c. A-19.1), le conseil d'une MRC ne pourra se prononcer sur la conformité d'un règlement par rapport au schéma révisé, tant que la réglementation d'urbanisme de cette Municipalité ne soit conforme au schéma d'aménagement révisé;

ATTENDU QUE la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) peut prolonger, à la demande d'une ville, un délai ou un terme que lui impartit la LAU pour l'adoption de ses règlements de concordance;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Myriam Derooy  
APPUYÉ par la conseillère Emmanuelle Roy  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de lui accorder une prolongation maximale de délai pour l'adoption de ses règlements de concordance par rapport au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Jacques-Cartier, conformément aux dispositions de l'article 239 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

**85-05-2024**

#### **5.14 Modification au Règlement numéro 12520-2024**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'article 5 du Règlement numéro 12520-2024 modifiant le Règlement numéro 12440-2023 pour des travaux de réfection de l'enveloppe, des boiseries intérieures, de la ventilation et travaux divers à la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac et décrétant un emprunt additionnel de 260 269,52 \$;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy  
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE remplacer le montant de 260 269,52 \$ par 798 728,00 \$ à l'article 5 du Règlement numéro 12520-2024 modifiant le Règlement numéro 12440-2023 pour des travaux de réfection de l'enveloppe, des boiseries intérieures, de la ventilation et travaux divers à la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac et décrétant un emprunt additionnel de 260 269,52 \$.

**86-05-2024**

#### **5.15 Mise à jour de la Politique de développement des ressources humaines**

ATTENDU QUE la Ville doit mettre en place des mesures appropriées pour assurer le recrutement, l'évaluation ainsi que la gestion des compétences et des carrières de son personnel;

ATTENDU QUE la Ville doit maximiser l'utilisation de ses ressources humaines et assurer leur développement continu;

ATTENDU QUE la Ville doit s'assurer d'avoir les ressources humaines requises pour soutenir les objectifs de l'organisation;

ATTENDU QUE par sa résolution numéro 227-12-2013, la Ville a adopté, le 3 décembre 2013, une Politique de développement des ressources humaines;

ATTENDU QUE la Politique de développement des ressources humaines a été mise à jour en date du 29 juin 2020 et adoptée le 6 juillet 2020;

ATTENDU QU'il y a lieu de mettre à jour cette politique en raison des changements survenus au niveau des ressources humaines;

ATTENDU la nouvelle mise à jour de ladite Politique en date du 14 avril 2024 (document en annexe);

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Huard  
APPUYÉ par la conseillère Myriam Deroy  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter la mise à jour de la Politique de développement des ressources humaines en date du 14 avril 2024. Le maire et le directeur général sont autorisés à signer cette politique.

**87-05-2024**

**5.16 Adoption de la Politique éditoriale / Journal « L'Entre-Guillemets »**

ATTENDU QUE le journal « l'Entre-Guillemets » n'est encadré présentement que par des directives internes;

ATTENDU QUE la Ville désire définir les principes de base encadrant la publication des messages des organismes, des annonceurs et diverses autres instances municipales, provinciales et fédérales dans son journal municipal;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter une politique éditoriale pour le journal « L'Entre-Guillemets »;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Myriam Deroy  
APPUYÉ par la conseillère Manon Huard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter la Politique éditoriale pour le journal « L'Entre-Guillemets » encadrant la publication des messages des organismes, des annonceurs et diverses autres instances municipales, provinciales et fédérales, laquelle est annexée au livre des procès-verbaux pour en faire partie intégrante et valoir comme si elle était ici tout au long reproduite.

QUE le maire et le directeur général sont autorisés à signer cette politique.

**88-05-2024**

**5.17 Embauche d'un journalier-opérateur classe 2 saisonnier / Service des travaux publics**

ATTENDU les besoins de la Ville au Service des travaux publics;

ATTENDU QUE la Ville souhaite procéder à l'engagement d'un journalier-opérateur classe 2 saisonnier pour une durée minimale de 26 semaines par année au Service des travaux publics;

ATTENDU les recommandations du comité de sélection (document en annexe);

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy  
APPUYÉ par la conseillère Myriam Deroy  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac procède à l'embauche de monsieur Jean-Gabriel Cloutier, à titre de journalier-opérateur classe 2 saisonnier, pour une durée minimale de 26 semaines par année, et ce, rétroactivement au 6 mai 2024. La rémunération est fixée à l'échelon 9 du poste de journalier-opérateur classe 2. La période de probation est d'une durée de 6 mois, tel que prévu à l'entente des employés cols-bleus.

89-05-2024

**5.18 Embauche d'une journalière-horticultrice saisonnière / Service des travaux publics**

ATTENDU le départ de madame Sabrina Simard-Mainguy au poste de journalière-horticultrice;

ATTENDU QU'il y a lieu de pourvoir le poste de journalière-horticultrice;

ATTENDU les recommandations du comité de sélection (document en annexe);

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Myriam Dero  
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De procéder à l'embauche de madame Sophie Hamel à titre de journalière-horticultrice saisonnière pour une durée minimale de 34 semaines par année, et ce, rétroactivement au 15 avril 2024. La rémunération est fixée à l'échelon 2 du poste de journalier. La période de probation est d'une durée de 6 mois, tel que prévu à l'entente des employés cols-bleus.

90-05-2024

**5.19 Modification de statut d'employé de monsieur Stéphane Labrecque / Services des travaux publics**

ATTENDU QUE monsieur Stéphane Labrecque occupe présentement le poste de journalier;

ATTENDU QUE monsieur Labrecque a obtenu, à ses frais, son permis de conduire classe 3;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'avoir un permis de conduire classe 3 pour occuper le poste de journalier-opérateur;

ATTENDU les besoins de la Ville;

ATTENDU les recommandations de monsieur Patrick Langevin, directeur du Service des travaux publics (document en annexe);

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy  
APPUYÉ par la conseillère Myriam Dero  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE modifier le statut d'employé de monsieur Stéphane Labrecque de journalier à journalier-opérateur;

Cette modification est rétroactive au 22 avril 2024.

**5.20 Pacte de préférence / Dépanneur du Lac**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

**6. PARTIE INFORMATIVE**

Monsieur le maire informe la population sur les sujets suivants :

**6.1 Journal « L'Entre-Guillemets »**

La prochaine édition du journal « L'Entre-Guillemets » paraîtra le 1<sup>er</sup> juin prochain.

## **6.2 Journée nationale des patriotes**

Les bureaux de l'hôtel de ville seront fermés le lundi 20 mai prochain en raison de la Journée nationale des patriotes.

## **6.3 Journée de l'arbre**

La Journée de l'arbre aura lieu le samedi 25 mai prochain au Centre communautaire Desjardins, de 8 h 30 à 12 h. Du compost sera disponible gratuitement, sous réserve des disponibilités.

## **6.4 Inscriptions / La grande journée des petits entrepreneurs**

La grande journée des petits entrepreneurs aura lieu le samedi 1<sup>er</sup> juin prochain de 10 h à 14 h, au Centre communautaire Desjardins. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire en visitant le [www.petitsentrepreneurs.ca](http://www.petitsentrepreneurs.ca).

## **6.5 Vente de cartes de plage**

Exceptionnellement, l'hôtel de ville sera ouvert deux samedis pour la vente des cartes d'accès à la plage exclusivement, soit les samedis 25 mai et 8 juin de 8 h 30 à 16 h.

## **6.6 Congrès de l'Union des municipalités du Québec (UMQ)**

Monsieur le maire et monsieur Arsenault assisteront aux assises de l'Union des municipalités qui se tiendront du 22 au 24 mai.

## **6.7 Info•citoyens**

Un lien hypertexte sera bientôt inséré dans les envois aux citoyens. Celui-ci permettra d'ouvrir une fenêtre sur la carte interactive dans le but de mieux situer les zones décrites dans les différents avis.

## **7. DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Aucun document.

## **8. AFFAIRES DIVERSES**

Aucun point.

## **9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

À 19 h 49, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée.

Les questions ont porté sur :

1. Le nouveau stationnement pour la plage.
2. Le coût des vignettes de bateaux.
3. Le point **5.9 Autorisation de signature / Extinction d'une servitude / Lot 5 854 781** du procès-verbal du 9 avril 2024.
4. Le coût de la carte de plage.
5. Le taux de taxation.
6. La zone humide de la Pointe-aux-Bleuets.

Fin de la période de questions à 20 h 04.

91-05-2024

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de fermer cette session.

Le président lève l'assemblée à 20 h 04.

---

Jacques Poulin, maire

---

Jacques Arsenault, greffier  
CRHA